

ARRETE DU MAIRE

PUBLIE SUR LE
SITE INTERNET DE
LA COMMUNE
LE 07/07/2026



**Occupation du domaine public - Nacelle
5 rue des Serruriers
Mercredi 8 juillet 2026**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU l'article L2212-1et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU La demande de STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons techniques de réglementer le stationnement et la circulation lors de l'intervention d'une nacelle pour les opérations de démontage de ligne aérienne basse tension,

ARRETE

- Article 1^{er}** Le mercredi 8 juillet 2026 de 9h à 10h, STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX est autorisé à faire poser une nacelle devant le n°5 rue des Serruriers.
- Article 2** Le stationnement de tout autre véhicule sera interdit qualifié gênant dans l'emprise de l'intervention visée à l'article 1^{er}, de chaque côté de la rue.
- Article 3** La rue sera barrée à la circulation des véhicules au droit de l'intervention. Les usagers seront invités à emprunter soit l'accès depuis la rue du Lieutenant Lespagnol, soit l'accès depuis la rue du Château, selon le cas.
- Article 4** La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par le demandeur.
- Article 5** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 6** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 7** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX
- SIS67

Holtzheim le 7 juillet 2026
Par délégation du Maire
L'adjoint Christian SUDERMANN